

---

---

## Procès-verbal de la séance du Bureau du 11 février 2013

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)	
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 7)	
<b>Appel nominal</b>	(p. 7)	
<b>Adoption</b> du procès-verbal du Bureau du 10 décembre 2012	(p. 7)	
<b>N°B-2013-3863</b>	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Rabat (Maroc) -</i>	(p. 7)
<b>N°B-2013-3864</b>	<i>Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et David Kimelfeld ainsi que M. le Conseiller Marc Grivel pour une mission aux Emirats arabes unis -</i>	(p. 7)
<b>N°B-2013-3865</b>	<i>Bron - Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n°1326, 1276 et 1466 de la copropriété Le Terraillon, situés 58, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme David et Anne-Mahaut Rigaldies -</i>	(p. 7)
<b>N°B-2013-3866</b>	<i>Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n°418 et 568 de la copropriété Le Terraillon située bâtiment D, 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Yusuf Ocak -</i>	(p. 7)
<b>N°B-2013-3867</b>	<i>Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°1201 et 1188 de la copropriété Caravelle, situés au 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Da Costa -</i>	(p. 7)
<b>N°B-2013-3868</b>	<i>Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n°743 et 843 de la copropriété Le Terraillon situés au 26, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Rémi Gris -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3869</b>	<i>Caluire et Cuire - Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus constituant l'emprise de voirie du lotissement L'Orée de Caluire en vue de son classement dans le domaine public communautaire et du transfert des réseaux eaux usées et pluviales présents dans cette emprise, situés lieu-dit Terre des Lièvres, chemin Pierre Drevet et chemin de Crépieux et appartenant à la Société foncier conseil (Nexity) -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3870</b>	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Acquisition des parcelles cadastrées BP 45 et BP 46 d'une superficie approximative de 9 290 mètres carrés appartenant à M. Alain Deboille -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3871</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé à l'angle de l'impasse des Cerisiers et de la rue du Buisson appartenant aux conjoints Jacquemot -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3872</b>	<i>Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 9, chemin de Cachenoix et appartenant à M. Henri Faure -</i>	(p. 8)

<b>N°B-2013-3873</b>	<i>Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située Place de l'ancienne mairie et appartenant à la SCI Saint Roch -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3874</b>	<i>Lyon 1er - Acquisition d'un immeuble situé 6, rue Lémot et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3875</b>	<i>Lyon 1er - Acquisition d'un immeuble situé 17, rue Désirée et appartenant à la SCI Désiré -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3876</b>	<i>Lyon 3° - Acquisition d'un immeuble situé 341, rue Paul Bert et appartenant à la SCI Espérance -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3877</b>	<i>Lyon 4° - Acquisition d'un immeuble situé 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3878</b>	<i>Lyon 7° - Acquisition d'un immeuble situé 49, rue Sébastien Gryphe et appartenant à la SCI Gryphe -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3879</b>	<i>Lyon 8° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 204, avenue des Frères Lumière et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3880</b>	<i>Mions - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 emprises de terrain nu situées allée Alphonse Daudet et dans le prolongement de la rue Hector Berlioz appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Alphonse Daudet - Complément de la décision n°B-2012-3717 du Bureau du 10 décembre 2012 -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2013-3881</b>	<i>Rillieux la Pape - Acquisition de 2 terrains nus situés 1245, chemin du Champ de Lière et appartenant à la SCI Esprit Zen -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3882</b>	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 85, chemin de Moly et appartenant aux époux Mennessier -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3883</b>	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 90, chemin de Moly et appartenant aux époux Bony -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3884</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant des propriétés de M. Noël Colliet et de Mme Josiane Sermet situées avenue de la Paix -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3885</b>	<i>Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 25 et 27, rue Gallavardin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3886</b>	<i>Solaize - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 116, rue de la Croix-Rouge et appartenant à M. Claude Gil -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3887</b>	<i>Vaulx en Velin - Acquisition du lot n°1 de l'ensemble immobilier situé 14, allée du Textile, appartenant à la société SV et indemnisation de la société SAI -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3888</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 3 terrains nus situés 29-37, cours de la République et appartenant à la SCI Villeurbanne Songieu -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3889</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition du lot n°11 dans l'immeuble en copropriété situé 47, cours de la République et appartenant à la Société civile des docks -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3890</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 3, rue Persoz et appartenant à la SCI Persoz -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3891</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition du lot n°5 dépendant de la copropriété située 47, cours de la République et appartenant à M. Michaël Pogrand et Mme Mylène Grand -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2013-3892</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition de 33 lots dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément et appartenant à Mme Evelyne Labeye -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3893</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition de 3 terrains nus situés 23, rue Guillotte, 49, avenue Leclerc et à l'angle de la rue Poizat et appartenant à la SNC Corifial -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3894</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition de lots de copropriété dans un immeuble situé 2, cours Tolstoï et appartenant à la Fondation Abbé Pierre -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3895</b>	<i>Bron - Cession à M. et Mme Yusuf Ocak des lots n° 920 et 984 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon, située 23, rue Jules Védrines -</i>	(p. 9)

<b>N°B-2013-3896</b>	<i>Caluire et Cuire - Cession aux conjoints Grolet de 2 terrains encombrés situés 11 b, montée des Forts -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3897</b>	<i>Lyon 3° - Cession, à la Société civile immobilière (SCI) Paul Bert 19, d'un tènement immobilier situé 19, rue Paul Bert -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3898</b>	<i>Lyon 3° - Cession partielle à la société Kaufman et Broad de parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 37 et 38 de la section DS, et situées 48-50, rue Antoine Charrial -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3899</b>	<i>Montanay - Déclassement et cession, à la Commune, d'un tènement immobilier situé chemin du Brochez -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3900</b>	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Cession à la Commune d'une parcelle de terrain à détacher d'une propriété communautaire située 41, avenue de la République -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3901</b>	<i>Saint Genis Laval - Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 9, rue de la Liberté -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3902</b>	<i>Saint Priest - Déclassement d'une partie du domaine public préalablement affecté au Département du Rhône pour le collège Boris Vian, rue du Grisard -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3903</b>	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire d'une sous-station pour le chauffage urbain sur la parcelle cadastrée BD 263 -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3904</b>	<i>Villeurbanne - Oullins - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3905</b>	<i>Dardilly - Institution d'une servitude de passage de 2 canalisations d'eaux usées et pluviales dans une propriété située route départementale 306 et appartenant à M. André Jean Convert -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3906</b>	<i>Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 37, chemin des Célestins et appartenant à l'indivision Pallier - Approbation d'une convention -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3907</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le Toit familial auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3908</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées aux Offices publics de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et Villeurbanne est habitat dans le cadre de la ligne de financement globale pluriannuelle (LFGP) auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3909</b>	<i>Transfert des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes (IRA) au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France (RSF) - Contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3910</b>	<i>Transfert d'une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM 3F Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France - Contrat de prêt de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3911</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès du Crédit foncier de France - Abrogation de la décision n°B-2013-3839 du Bureau du 7 janvier 2013 -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3912</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3913</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3914</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative de production (SCP) d'HLM Ain habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2013-3915</b>	<i>Prestations de maintenance et fourniture de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO confiées à la société ASSET - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3916</b>	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)

<b>N°B-2013-3917</b>	<i>Prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2013-3918</b>	<i>Maintenance du dispositif de centralisation des données de la direction de l'eau - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3919</b>	<i>Audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2013-3920</b>	<i>Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel CANOE - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3921</b>	<i>Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2013-3922</b>	<i>Bron - Construction du troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron - lot n°5 : menuiseries extérieures en aluminium - lot n°12 : chauffage - ventilation - plomberie - lot n°13 : électricité courants forts et courants faibles - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3923</b>	<i>Givors - Quartier des Vernes - Secteur Duclos - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2013-3924</b>	<i>Lyon 2°- Place des Jacobins - Aménagement - Lot n°6 : sanitaire public - Autorisation de signer la résiliation du marché de travaux n°11 523511 -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2013-3925</b>	<i>Lyon 3°- Aménagement de la rue Garibaldi - Marché n°8 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2013-3926</b>	<i>Lyon 9°- Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Lot n°7 : métallerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2013-3927</b>	<i>Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3928</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°3 : gros oeuvre - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public - Abrogation de la décision n°B-2012-3122 du Bureau du 26 mars 2012 -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3929</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°5 : structure métallique - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché public -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3930</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°9 : menuiseries extérieures aluminium, occultations - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3931</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°10 : métallerie - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2013-3932</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°11 : menuiseries intérieures bois - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3933</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) au marché public - Lot n°12 : cloisons, doublage - Autorisation de signer un avenant n°1 -</i>	(p. 14)

<b>N°B-2013-3934</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°15 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3935</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°17 : appareils élévateurs - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3936</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°18 : plomberie sanitaire - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3937</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°19 : électricité courants forts, courants faibles-SSI - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3938</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n°20 : chauffage ventilation - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3939</b>	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Missions contrôle technique - Autorisation de signer un avenant n°3 au marché public -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2013-3940</b>	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9°- Lyon 5°- Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4°- Lyon 1er - Lyon 2°- Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Promenade du défilé de la Saône (Lyon 1er et Lyon 2°) et du fil rouge artistique marcher, toucher, voir - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent de production et d'installation des oeuvres -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2013-3941</b>	<i>Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2013-3942</b>	<i>Lyon 1er - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Sollar, de l'immeuble situé 5, impasse de Vauzelles -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3943</b>	<i>Lyon 3°- Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 2, rue de la Ruche -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3944</b>	<i>Lyon 6°- Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Sollar, de l'immeuble situé 91, boulevard des Belges -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3945</b>	<i>Vénissieux - Bail à construction entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Emmaüs portant sur 2 parcelles situées rue Marcel Pagnol et avenue Berliet - Réduction de l'assiette du bail - Abrogation de la décision n°B-2011-2475 du Bureau du 4 juillet 2011 -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3946</b>	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès sud - Indemnisation pour préjudice subi concernant la parcelle cadastrée BO 14 et exploitée par M. Christian Payet - Approbation d'une convention -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2013-3947</b>	<i>Lyon 3°- Occupation du domaine public communautaire par une canalisation d'évacuation des produits de combustion du groupe électrogène de la Tour Oxygène - Convention avec la société Tour Merle -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2013-3948</b>	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9°- Lyon 5°- Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4°- Lyon 1er - Lyon 2°- Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation de la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2013-3949</b>	<i>Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire et cession à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de la parcelle cadastrée AE 542 située à l'angle de l'avenue Félix Faure et du boulevard Castellane -</i>	(p. 11)

<b>N°B-2013-3950</b>	<i>Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Mandat de travaux - Aménagement des espaces publics - Lot n°1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n°2 : maçonnerie-serrurerie - Autorisation de signer 2 avenants n°1 -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2013-3951</b>	<i>Décines Charpieu - Cession de terrains sur le secteur Montout au profit de la société Foncière du Montout - Régularisation suite au jugement du Tribunal administratif du 10 janvier 2013 -</i>	(p. 9)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 11 février 2013 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le lundi 4 février 2013 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'Hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Karine Dognin-Sauze pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Dognin-Sauze vous avez la parole.

(Madame Karine Dognin-Sauze est désignée et procède à l'appel nominal).

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David, MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

**Absents excusés** : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

**Absents non excusés** : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

(*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*)

---

### Adoption du procès-verbal

#### du Bureau du 10 décembre 2012

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 10 décembre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*)

**N° B-2013-3863** - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Rabat (Maroc) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**N° B-2013-3864** - Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et David Kimelfeld ainsi que M. le Conseiller Marc Grivel pour une mission aux Emirats arabes unis - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte les dossiers n° B-2013-3863 et B-2013-3864. Madame Frih, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DARNE, rapporteur, en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH, absente** : Monsieur le Président, le dossier n° B-2012-3863 concerne un mandat

spécial accordé à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Rabat (Maroc) du 11 au 14 mars 2013 afin de signer une nouvelle charte de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Rabat pour la période 2013-2015.

Le dossier n° B-2013-3864 concerne un mandat spécial accordé à monsieur le Président Gérard Collomb, messieurs les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et David Kimelfeld ainsi que monsieur le Conseiller Marc Grivel pour une mission aux Emirats arabes unis du 2 au 5 mars 2013 à Dubaï et Abu Dhabi après l'ouverture de la ligne Lyon-Dubaï. La coopération et les échanges sont à renforcer entre la Communauté urbaine et le Moyen Orient.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'objet du rapport, le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "A la suite du lancement de la ligne Lyon-Dubaï, etc." et le 1° du DECIDE, il convient de lire :

"M. le Président Gérard Collomb, MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et David Kimelfeld ainsi que M. le Conseiller Marc Grivel,"

au lieu de :

"M. le Président Gérard Collomb, MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et David Kimelfeld ainsi que M. le Conseiller Marc Grivel et Yves-Marie Uhlich".

**M. LE PRESIDENT** : Il s'agit pour le dossier n° B-2013-3863, d'une coopération renouvelée avec la Ville de Rabat qui a permis un courant d'échanges important, et c'est la société GIS qui a construit le tramway de Rabat, grâce au SYTRAL. Sur le dossier n° B-2013-3864, il s'agit de favoriser le même courant d'échanges et, dans la période actuelle, ce type de pays a un peu de pétrole, donc un peu d'argent et aussi un peu de financement pour quelques opérations.

Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH, absente.

---

**N° B-2013-3865** - Bron - Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1326, 1276 et 1466 de la copropriété Le Terrailon, situés 58, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme David et Anne-Mahaut Rigaldies - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3866** - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 418 et 568 de la copropriété Le Terrailon située bâtiment D, 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Yusuf Ocak - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3867** - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1201 et 1188 de la copropriété Caravelle, situés au 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Da Costa - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3868** - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 743 et 843 de la copropriété Le Terrailon situés au 26, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Rémi Gris - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3869** - Caluire et Cuire - Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus constituant l'emprise de voirie du lotissement L'Orée de Caluire en vue de son classement dans le domaine public communautaire et du transfert des réseaux eaux usées et pluviales présents dans cette emprise, situés lieu-dit Terre des Lièvres, chemin Pierre Drevet et chemin de Crépieux et appartenant à la Société foncier conseil (Nexity) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3870** - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Acquisition des parcelles cadastrées BP 45 et BP 46 d'une superficie approximative de 9 290 mètres carrés appartenant à M. Alain Deboille - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3871** - Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé à l'angle de l'impasse des Cerisiers et de la rue du Buisson appartenant aux conjoints Jacquemot - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3872** - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 9, chemin de Cachenoix et appartenant à M. Henri Faure - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3873** - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située Place de l'ancienne mairie et appartenant à la SCI Saint Roch - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3874** - Lyon 1er - Acquisition d'un immeuble situé 6, rue Lénot et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3875** - Lyon 1er - Acquisition d'un immeuble situé 17, rue Désirée et appartenant à la SCI Désiré - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3876** - Lyon 3° - Acquisition d'un immeuble situé 341, rue Paul Bert et appartenant à la SCI Espérance - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3877** - Lyon 4° - Acquisition d'un immeuble situé 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3878** - Lyon 7° - Acquisition d'un immeuble situé 49, rue Sébastien Gryphe et appartenant à la SCI Gryphe - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3879** - Lyon 8° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 204, avenue des Frères Lumière

et appartenant à la Ville de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3881** - Rillieux la Pape - Acquisition de 2 terrains nus situés 1245, chemin du Champ de Lière et appartenant à la SCI Esprit Zen - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3882** - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 85, chemin de Moly et appartenant aux époux Mennessier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3883** - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 90, chemin de Moly et appartenant aux époux Bony - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3884** - Saint Germain au Mont d'Or - Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant des propriétés de M. Noël Colliet et de Mme Josiane Sermet situées avenue de la Paix - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3885** - Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 25 et 27, rue Gallavardin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3886** - Solaize - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 116, rue de la Croix-Rouge et appartenant à M. Claude Gil - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3887** - Vaulx en Velin - Acquisition du lot n° 1 de l'ensemble immobilier situé 14, allée du Textile, appartenant à la société SV et indemnisation de la société SAI - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3888** - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 3 terrains nus situés 29-37, cours de la République et appartenant à la SCI Villeurbanne Songieu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3889** - Villeurbanne - Acquisition du lot n° 11 dans l'immeuble en copropriété situé 47, cours de la République et appartenant à la Société civile des docks - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3890** - Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 3, rue Persoz et appartenant à la SCI Persoz - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3891** - Villeurbanne - Acquisition du lot n° 5 dépendant de la copropriété située 47, cours de la République et appartenant à M. Michaël Pogrund et Mme Mylène Grand - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -



**N° B-2013-3892** - Villeurbanne - Acquisition de 33 lots dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément et appartenant à Mme Evelyne Labeye - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3893** - Villeurbanne - Acquisition de 3 terrains nus situés 23, rue Guillotte, 49, avenue Leclerc et à l'angle de la rue Poizat et appartenant à la SNC Corifial - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3894** - Villeurbanne - Acquisition de lots de copropriété dans un immeuble situé 2, cours Tolstoï et appartenant à la Fondation Abbé Pierre - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3895** - Bron - Cession à M. et Mme Yusuf Ocaak des lots n° 920 et 984 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon, située 23, rue Jules Védrines - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3896** - Caluire et Cuire - Cession aux consorts Grolet de 2 terrains encombrés situés 11 b, montée des Forts - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3897** - Lyon 3° - Cession, à la Société civile immobilière (SCI) Paul Bert 19, d'un tènement immobilier situé 19, rue Paul Bert - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3898** - Lyon 3° - Cession partielle à la société Kaufman et Broad de parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 37 et 38 de la section DS, et situées 48-50, rue Antoine Charrial - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3899** - Montanay - Déclassement et cession, à la Commune, d'un tènement immobilier situé chemin du Brochez - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3900** - Saint Didier au Mont d'Or - Cession à la Commune d'une parcelle de terrain à détacher d'une propriété communautaire située 41, avenue de la République - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3901** - Saint Genis Laval - Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 9, rue de la Liberté - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3902** - Saint Priest - Déclassement d'une partie du domaine public préalablement affecté au Département du Rhône pour le collège Boris Vian, rue du Grisard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3905** - Dardilly - Institution d'une servitude de passage de 2 canalisations d'eaux usées et pluviales dans une propriété située route départementale 306 et appartenant à M. André Jean Convert - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3906** - Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 37, chemin des Célestins et appartenant à l'indivision Pallier - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3942** - Lyon 1er - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Sollar, de l'immeuble situé 5, impasse de Vauzelles - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3943** - Lyon 3° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 2, rue de la Ruche - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3944** - Lyon 6° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Sollar, de l'immeuble situé 91, boulevard des Belges - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3945** - Vénissieux - Bail à construction entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Emmaüs portant sur 2 parcelles situées rue Marcel Pagnol et avenue Berliet - Réduction de l'assiette du bail - Abrogation de la décision n° B-2011-2475 du Bureau du 4 juillet 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3946** - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès sud - Indemnisation pour préjudice subi concernant la parcelle cadastrée BO 14 et exploitée par M. Christian Payet - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3951** - Décines Charpieu - Cession de terrains sur le secteur Montout au profit de la société Foncière du Montout - Régularisation suite au jugement du Tribunal administratif du 10 janvier 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-3865 à B-2013-3879, B-2013-3881 à B-2013-3902, B-2013-3905 et B-2013-3906, B-2013-3942 à B-2013-3946 et B-2013-3951. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Monsieur le Président, j'ai divers dossiers concernant des acquisitions foncières. Les dossiers n° B-2013-3869, B-2013-3879, B-2013-3885 et B-2013-3886, B-2013-3888 concernent les Communes de Caluire et Cuire, Lyon 8°, Saint Priest, Solaize, Villeurbanne. Dans le cadre de voirie de proximité, il s'agit d'acquérir en totalité 8 390 mètres carrés de terrain. Ces acquisitions se feront à titre gratuit.

Les dossiers n° B-2013-3871 à B-2013-3873, B-2013-3881 à B-2013-3884, B-2013-3889, B-2013-3891 et B-2013-3893 à Fleurieu sur Saône, Francheville, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Germain au Mont d'Or et Villeurbanne concernent des acquisitions foncières pour des aménagements de voirie de proximité pour une surface de 1 833 mètres carrés de terrain, de 2 logements, 2 caves, un appentis, des parties communes se rattachant à ces équipements pour un montant de 209 750 €.

Les dossiers n° B-2013-3865 à B-2013-3868, à Bron, concernent, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon, l'acquisition de 4 logements, 4 caves, un parking et les parties communes s'y rattachant pour un montant de 332 800 €.

Le dossier n° B-2013-3870, à Décines Charpieu, concerne l'accessibilité au site du Moutout. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 9 290 mètres carrés pour un montant total approximatif de 10 933,50 €.

Le dossier n° B-2013-3887, à Vaulx en Velin, concerne, dans le cadre de l'aménagement du Carré de Soie, l'acquisition, auprès de la société SV, d'un tènement avec un local industriel et commercial d'une surface de 6 000 mètres carrés pour un montant total de 1 196 432 €, comprenant 500 000 € d'acquisitions et 696 432 € d'indemnités.

Le dossier n° B-2013-3892, à Villeurbanne, rue Jean-Baptiste Clément, concerne, dans le cadre de Lyon Cité Campus, l'acquisition de 11 appartements, 11 caves, 11 garages, pour un montant de 1 160 000 €.

Les dossiers n° B-2013-3874 à B-2013-3878, B-2013-3890 à B-2013-3894 à Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 3<sup>o</sup>, Lyon 4<sup>o</sup>, Lyon 7<sup>o</sup> et Villeurbanne, concernent, dans le cadre de la politique de l'habitat, l'acquisition de 7 immeubles qui seront mis à disposition de bailleurs sociaux pour un montant de 6 822 500 €.

Le dossier n° B-2013-3895, concerne, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terraillon, concerne la cession d'1 logement, d'1 cave pour un montant de 42 320 € en vue du relogement d'une famille.

Le dossier n° B-2013-3896, à Caluire et Cuire au 11 b, montée des Forts, concerne, dans le cadre d'un remboursement suite à des aménagements de voirie, la cession d'un terrain de 42 mètres carrés à un riverain pour un montant de 1 401 €.

Le dossier n° B-2013-3897, à Lyon 3<sup>o</sup>, concerne, dans le cadre de la réalisation de 19 logements dont 50 % financés en prêt social thématique (PST) et 50 % en Agence nationale amélioration de l'habitat (ANAH), la cession, à la SCI Paul Bert suite à consultation, d'un immeuble pour un montant de 500 000 €.

Le dossier n° B-2013-3898, à Lyon 3<sup>o</sup>, concerne, dans le cadre d'un projet de remboursement pour un futur programmes de logements suite à l'élargissement de la rue Antoine Charrial, l'acquisition, par la société Kaufman et Broad, d'un terrain de 184 mètres carrés permettant une SHON de 620 mètres carrés, pour un montant de 430 000 €.

Le dossier n° B-2013-3899, à Montanay, concerne le déclassement et la cession, à la Commune, d'un tènement de 725 mètres carrés. Il s'agit d'un bien désaffecté et cette cession se fera à titre gratuit.

Le dossier n° B-2013-3900, à Saint Didier au Mont d'Or, concerne, dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piéton (ER n° 11 au plan local d'urbanisme), une cession à la Commune d'un terrain de 3 019 mètres carrés d'un montant de 30 000 €.

Le dossier n° B-2013-3901, à Saint Genis Laval, concerne la revente à la commune, suite à préemption, pour des activités économiques, d'un local commercial et d'un logement pour un montant de 75 000 €

Le dossier n° B-2013-3951, à Décines Charpieu, concerne la cession de terrains sur le secteur Montout au profit de la société foncière du Montout et la régularisation suite au jugement du Tribunal administratif du 10 janvier 2013. Par décision n° B-2011-2286 du 18 avril 2011, le Bureau a approuvé la cession à la société Foncière du Montout des terrains nécessaires à la construction à Décines Charpieu, secteur Montout, d'un stade et d'équipements connexes, d'une superficie de 318 935 mètres carrés, pour un prix de 40 € HT par mètre carré, soit 12 757 400 € HT et 14 700 291,36 € TTC.

Il est précisé que la société Foncière du Montout reste garante solidaire de son éventuel substitué jusqu'à la vente et le paiement du prix et des frais corrélatifs. Par la même décision, le Bureau a autorisé le Président à signer la promesse de vente et tous les actes nécessaires à la régularisation de la cession. La promesse de vente a ainsi été signée les 7 et 11 juillet 2011. Par jugement du 10 janvier 2013, le Tribunal administratif de Lyon a annulé cette décision du 18 avril 2011 ainsi que la décision de signature de la promesse de vente, en considérant que l'information sur la teneur de l'avis de France domaine n'avait pas été suffisante.

L'avis de France domaine n° 2011-275V0959 du 7 avril 2011 est ainsi rédigé :

"Détermination de la valeur vénale actuelle : la valeur vénale des terrains nus et libres, après modification du zonage actuel AU3 en AU1L au PLU de la Communauté urbaine, peut être estimée à 40 €/mètre carré. Les coûts liés au déplacement de la canalisation de gaz estimés à 5 €/mètre carré sont pris en charge par l'acquéreur. Pour ce motif, la cession envisagée pourra être effectuée sur la base de 35 €/mètre carré".

Le même avis précise :

"Les travaux de dévoiement de la canalisation de gaz sont en effet évalués, dans le même avis, à 1 622 665 € HT, soit 5 €/mètre carré du terrain".

Il a été obtenu dans la promesse de vente que la cession soit effectuée pour un prix de 40 €/mètre carré, la Foncière du Montout conservant néanmoins à sa charge les coûts de déplacement, de la canalisation de gaz, de sorte que le prix convenu (40 €/mètre carré) est supérieur de 12,5 % à l'avis de France domaine (35 €/mètre carré).

Le prix de vente total est donc de 12 757 400 € HT, auquel se rajoutera la TVA pour un montant de 1 942 891,36 €, soit un montant TTC de 14 700 291,36 €.

La promesse unilatérale de vente est consentie pour une durée initialement prévue au 31 décembre 2012 prorogeable en cas de recours contre le permis et qui a donc été prorogé dans les conditions prévues.

"Il y a lieu de décider que la poursuite de l'exécution du contrat est possible, sous réserve de l'adoption, dans des conditions régulières, d'une nouvelle décision par le Bureau de la Communauté urbaine approuvant rétroactivement la promesse unilatérale de vente dont la décision du 18 avril 2011 autorisait la conclusion".

Le tribunal a imparti un délai au 1<sup>er</sup> avril 2013 pour adopter une nouvelle décision. Tel est l'objet du projet de décision qui est soumis.

Il est proposé en conséquence d'approuver, avec effet rétroactif au 18 avril 2011, date de la précédente décision, la promesse

unilatérale de vente des 7 et 11 juillet 2011 entre la Communauté urbaine et la société Foncière du Montout.

L'avis de France domaine est disponible auprès de la Direction des assemblées et de la vie institutionnelle comme le rappellent les convocations au Bureau donnant information que les documents annexes aux décisions sont disponibles.

**M. LE PRESIDENT** : Les élus sont ainsi informés de la totalité de la décision et de l'avis de France domaine, de manière à ce qu'on ne puisse pas dire que les membres du Bureau n'étaient pas informés de la teneur intégrale de la décision. Vous pouvez poursuivre monsieur Barral, je vais soumettre ce dossier à un vote séparé.

Le dossier n° B-2013-3902, à Saint-Priest, concerne le déclassement d'une partie du domaine public préalablement affecté au Département du Rhône pour le collège Boris Vian, situé rue du Grisard pour permettre la réalisation d'une aire de tir à l'arc. Il s'agit d'un terrain de 5 366 mètres carrés.

Le dossier n° B-2013-3905 et B-2013-3906, à Dardilly et Oullins, concerne l'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées et pluviales qui seront consenties pour un montant de 100 €.

Le dossier n° B-2013-3942, à Lyon 1er, 5, impasse de Vauzelles concerne la mise à disposition à la société Sollar, par bail emphytéotique de 55 ans avec un droit d'entrée y compris le loyer des 40 premières années à 305 040 €, d'un immeuble pour la réalisation de 3 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Les 15 dernières années, il sera consenti un loyer de 2 000 € par an pour cet équipement.

Le dossier n° B-2013-3943, à Lyon 3°, concerne la mise à disposition d'un bail emphytéotique de 55 ans pour la réalisation de 11 logements sociaux dont un immeuble auprès de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat avec un droit d'entrée de 40 € concernant le loyer sur les 40 premières années.

Le dossier n° B-2013-3944, à Lyon 6°, concerne la mise à disposition par bail emphytéotique de 55 ans pour la réalisation d'un immeuble de 8 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) auprès de la société Sollar avec un droit d'entrée de 780 000 € comprenant le loyer des 40 premières années et pour les 15 dernières années un loyer de 6 000 €.

Le dossier n° B-2013-3945, à Vénissieux, concerne la modification de l'assiette du bail à construction pour l'association Emmaüs portant sur la réduction de cette assiette et d'abroger la décision n° B-2013-2475 du Bureau du 4 juillet 2011.

Le dossier n° B-2013-3946, à Décines Charpieu, concerne l'indemnisation pour destruction de cultures suite à des sondages effectués sur des terrains, d'approuver une convention concernant ces destructions et d'indemniser le propriétaire pour un montant de 225 €.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous passons au vote des dossiers rapportés par monsieur le Vice-Président Barral, excepté le numéro B-2013-3951. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Buna s'étant abstenu lors du vote des dossiers n° B-2013-3870 et B-2013-3946.

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant au vote du dossier n° B-2013-3951. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté, M. Buna s'étant abstenu lors du vote du dossier n° B-2013-3951.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

---

**N° B-2013-3880** - Mions - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 emprises de terrain nu situées allée Alphonse Daudet et dans le prolongement de la rue Hector Berlioz appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Alphonse Daudet - Complément de la décision n° B-2012-3717 du Bureau du 10 décembre 2012 - Direction de la voirie -

**N° B-2013-3919** - Audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

**N° B-2013-3925** - Lyon 3° - Aménagement de la rue Garibaldi - Marché n° 8 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

**N° B-2013-3941** - Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction de la voirie -

**N° B-2013-3947** - Lyon 3° - Occupation du domaine public communautaire par une canalisation d'évacuation des produits de combustion du groupe électrogène de la Tour Oxygène - Convention avec la société Tour Merle - Direction de la voirie -

**N° B-2013-3949** - Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire et cession à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de la parcelle cadastrée AE 542 située à l'angle de l'avenue Félix Faure et du boulevard Castellane - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2013-3880, B-2013-3919, B-2013-3925, B-2013-3941, B-2013-3947 et B-2013-3949. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Le dossier n° B-2013-3880, à Mions, concerne une acquisition, à l'euro symbolique, par la Communauté urbaine de Lyon de 9 parcelles de terrain nu situées dans le prolongement de la rue Hector Berlioz à Mions, appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisation (SIER) pour une superficie totale de 2 470 mètres carrés.

Le dossier n° B-2013-3919 concerne un marché de prestations relatif à l'audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v. Le marché de mobiliers urbains conclu le 26 novembre 2004 prévoit le contrôle de la qualité du service rendu par la société J.C. Decaux.

Il s'agit notamment de mesurer :

- le contrôle des données relatives aux délais d'intervention de maintenance sur les abris,

- la propreté et la maintenance des stations Vélo'v (vélos, bornes et bornettes) et le taux de vélos réellement utilisables par l'utilisateur, mesure trimestrielle portant sur 10 % du parc existant,

- le contrôle de la qualité du centre d'appel Vélo'v.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 janvier 2013, a classé les offres et choisi celle de la société Effia Synergies.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes y afférents avec la société Effia Synergies pour un montant de 248 199,90 € TTC.

Le dossier n° B-2013-3925, à Lyon 3°, concerne un marché de travaux de plantations relatif à l'aménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 décembre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Tarvel.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Tarvel pour un montant de 1 020 048,86 € TTC.

Le dossier n° B-2013-3941, à Vaulx en Velin, concerne l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende. Le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre concernant ces aménagements. Ce marché a été notifié le 25 juillet 2006 au groupement d'entreprises EGIS France/marc Pelosse/l'ITEC pour un montant de 432 168,62 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre est scindé en 4 tranches opérationnelles :

- tranche A comprenant l'avenue Gabriel Péri entre le carrefour du pont des Planches et la rue Paul Teste,

- tranche B comprenant l'avenue Gabriel Péri entre la rue Paul Teste et le carrefour Monmousseau/Picasso,

- tranche C comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les rues Pablo Picasso et Georges Rougé et l'avenue Salvador Allende entre les rues Georges Rougé et Maurice Audin,

- tranche D comprenant l'avenue Salvador Allende entre la rue Maurice Audin et le rond-point de l'avenue Paul Marcellin ;

et en une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles décomposées comme suit :

- tranche ferme : avant projet de l'ensemble de l'opération ainsi que les missions projet et réalisation du secteur C, qui est à ce jour terminée,

- tranche conditionnelle 1 : missions projet et réalisation de la tranche A. L'avant-projet du secteur A n'a pas été validé et les travaux ne sont pas programmés sur ce mandat,

- tranche conditionnelle 2 : missions projet et réalisation des tranches B et D.

L'avenant concerne la tranche conditionnelle n° 2. Les prestations supplémentaires sont directement liées à l'augmentation du coût des travaux et surtout à la complexité de la phase réalisation. Ceci entraîne des besoins supplémentaires en réunions techniques en phase chantier entre les nombreux intervenants, bien supérieurs à ce qui était initialement prévu et estimé dans

le marché lors de la consultation. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 décembre 2012, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 54 525,64 € TTC porterait le montant total du marché à 486 694,26 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 12,6 % du montant initial du marché.

Le dossier n° B-2013-3947, à Lyon 3°, concerne l'occupation du domaine public communautaire par une canalisation d'évacuation des produits de combustion du groupe électrogène de la Tour Oxygène. La Communauté urbaine a décidé d'autoriser, par convention, le nouveau propriétaire de la Tour Oxygène, la société Tour Merle, à occuper des emprises et des volumes dépendant du domaine public routier communautaire sur le terrain d'assiette de la rue de Bonnel et situés sur le territoire de la Commune de Lyon 3° pour les besoins de l'évacuation des produits de combustion du groupe électrogène de secours de la Tour Oxygène.

La convention d'occupation temporaire :

- est consentie à titre précaire et révocable,

- n'est pas constitutive de droits réels,

- est consentie pour la durée de l'exploitation des équipements, à compter de la date de sa signature par la Communauté urbaine,

- fait l'objet du paiement d'une redevance calculée d'après les tarifs prévus par la délibération n° 2012-3400 du Conseil du 10 décembre 2012, tarifs révisables chaque année selon le taux prévisionnel et s'élevant pour l'année 2013 à 13,77 € le mètre linéaire, soit 137,70 € de redevance.

Le dossier n° B-2013-3949, à Sathonay Camp, concerne un déclassement. Ce terrain est actuellement affecté pour partie à un accès chantier et pour partie à un parking provisoire ouvert au public. Cette emprise appartient donc au domaine public communautaire.

Préalablement à la, cession du terrain, il convient donc de procéder au déclassement de cette emprise de 2 846 mètres carrés.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement. L'enquête technique a fait apparaître la présence de différents réseaux. Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la SERL. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant le terrain, la présente opération est dispensée d'enquête publique.

Conformément au traité de concession avec la SERL, la Communauté urbaine lui céderait donc la parcelle de 2 846 mètres carrés, libre de toute occupation, au prix de 96 000 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Bouju, Brachet, Barge (pouvoir M. Assi), Da Passano et M. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2013-3949 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

**N° B-2013-3915** - Prestations de maintenance et fourniture de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO confiées à la société ASSET - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

**N° B-2013-3918** - Maintenance du dispositif de centralisation des données de la direction de l'eau - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

**N° B-2013-3920** - Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel CANOE - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2013-3915, B-2013-3918, B-2013-3925 et B-2013-3920. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent** : Le dossier n° B-2013-3915, concerne des prestations de maintenance de maintenance et fournitures de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO confiées à la société ASSET. Ce sont des droits d'exclusivité de non appel à la concurrence, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 janvier 2013, a attribué le marché à l'entreprise ASSET.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché qui comporte un engagement commun pour un montant minimum de 150 000 € HT et maximum de 600 000 € HT.

Le dossier n° B-2013-3918 concerne une procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour les dispositifs de centralisation des données des stations d'épuration, de relèvement et de la pluviométrie de la Communauté urbaine de Lyon. En tant que concepteur-réalisateur, la société CEGELEC détient les droits de propriété, à ce titre, cette société détient l'exclusivité d'intervention sur ces systèmes de télégestion.

Le marché a fait l'objet d'un marché à bons de commande pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 2 fois une année. Le marché comporte un engagement de commande minimum de 50 000 € HT et maximum de 150 000 €. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 janvier 2013, a attribué le marché à l'entreprise CEGELEC. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° B-2013-3920 concerne également une procédure négociée sans mise en concurrence pour un marché de maintenance et assistance à l'exploitation CANOE. La société INSAVALOR assiste la direction de l'eau dans la démarche de modélisation du réseau depuis 1999. Elle est l'unique prestataire pouvant intervenir dans la maintenance et le développement du logiciel CANOE.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande pour une durée de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année avec un minimum de 40 000 € HT et maximum de 90 000 € HT. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 janvier 2013, a attribué ce marché à la société INSAVALOR. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent.

**N° B-2013-3903** - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire d'une sous-station pour le chauffage urbain sur la parcelle cadastrée BD 263 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2013-3904** - Villeurbanne - Oullins - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3922** - Bron - Construction du troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron - lot n° 5 : menuiseries extérieures en aluminium - lot n° 12 : chauffage - ventilation - plomberie - lot n° 13 : électricité courants forts et courants faibles - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -

**N° B-2013-3927** - Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3928** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 3 : gros oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Abrogation de la décision n° B-2012-3122 du Bureau du 26 mars 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3929** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 5 : structure métallique - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3930** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 9 : menuiseries extérieures aluminium, occultations - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3931** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 10 : métallerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3932** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 11 : menuiseries intérieures bois - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3933** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) au marché public - Lot n° 12 : cloisons, doublage - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3934** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 15 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3935** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 17 : appareils élévateurs - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3936** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 18 : plomberie sanitaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3937** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 19 : électricité courants forts, courants faibles-SSI - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3938** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 20 : chauffage ventilation - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2013-3939** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Missions contrôle technique - Autorisation de signer un avenant n° 3 au marché

public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Darne rapporte les dossiers n° B-2013-3903 et B-2013-3904, B-2013-3922, B-2013-3927 à B-2013-3939. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DARNE, rapporteur** : Le dossier n° B-2013-3903, à Vaulx en Velin, concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de ville et une demande de la ville de construire une sous-station pour le chauffage urbain sur une parcelle qui appartient à la Communauté urbaine et de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire.

Le dossier n° B-2013-3904, à Villeurbanne, Oullins, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 297, rue Léon Blum à Villeurbanne et 3 et 5, rue Pierre Sémard à Oullins.

Le dossier n° B-2013-3922, à Bron, concerne la construction d'un bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (UT) de l'Université Lyon 2 Lumière. Il s'agit d'autoriser le Président à signer les marchés suivants :

- lot n° 5 : menuiseries pour un montant de 564 891,51 € TTC,
- lot n° 12 : chauffage pour un montant de 616 268,90 € TTC,
- lot n° 13 : électricité pour un montant de 447 924,72€ TTC.

Le dossier n° B-2013-3927, à Sathonay Village, concerne l'aménagement de la place Danis. Il s'agit de signer les marchés de travaux :

- lot n° 1 : voirie pour un montant de 565 247,48 TTC,
- lot n° 2 : revêtements de sols pour un montant de 268 978 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts-mobilier urbain pour un montant de 278 240,94 € TTC.

Les dossiers n° B-2013-3928 à B-2013-3939, à Lyon 2°, concernent la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence et la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM).

Le dossier n° B-2013-3928 concerne le lot n° 3 : gros œuvre - Il s'agit d'annuler un avenant précédent et de le remplacer par un nouveau pour un montant de 55 906,22 € HT.

Le dossier n° B-2013-3929 concerne le lot n° 5 : structure métallique - montant de l'avenant : 2 653,94 € HT.

Le dossier n° B-2013-3930 concerne le lot n° 9 : menuiseries extérieures - montant de l'avenant : 11 650,13 € HT.

Le dossier n° B-2013-3931 concerne le lot n° 10 : métallerie - montant de l'avenant : 11 299,40 € HT.

Le dossier n° B-2013-3932 concerne le lot n° 11 : menuiseries intérieures - montant de l'avenant : 26 228 € HT.

Le dossier n° B-2013-3933 concerne le lot n° 12 : cloisons, doublage - montant de l'avenant : 3 090 € HT.

Le dossier n° B-2013-3934 concerne le lot n° 15 : sols souples - montant de l'avenant : 13 821,25 € HT.

Le dossier n° B-2013-3935 concerne le lot n° 17 : appareils élévateurs - montant de l'avenant : 2 396 € HT.

Le dossier n° B-2013-3936 concerne le lot n° 18 : plomberie sanitaire - montant de l'avenant : 11 472,24 € HT.

Le dossier n° B-2013-3937 concerne le lot n° 19 : électricité - montant de l'avenant : 20 430 € HT.

Le dossier n° B-2013-3938 concerne le lot n° 20 : chauffage ventilation - montant de l'avenant : 21 117 € HT.

Le dossier n° B-2013-3939 concerne les missions contrôle technique - montant de l'avenant : 4 203 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président DARNE.

**N° B-2013-3907** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le Toit familial auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3908** - Garanties d'emprunts accordées aux Offices publics de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et Villeurbanne est habitat dans le cadre de la ligne de financement globale pluriannuelle (LFGP) auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3909** - Transfert des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes (IRA) au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France (RSF) - Contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3910** - Transfert d'une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM 3F Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France - Contrat de prêt de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3911** - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès du Crédit foncier de France - Abrogation de la décision n° B-2013-3839 du Bureau du 7 janvier 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3912** - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3913** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2013-3914** - Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative de production (SCP) d'HLM Ain habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2013-3907 à B-2013-3914. Madame Pédrini, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur** : L'ensemble des dossiers examinés lors de ce Bureau représente 8 dossiers. Elles comprennent 53 demandes de garanties d'emprunts dont 28 au titre de la ligne globale de financement pluriannuelle (LGFP) pour un montant de 76 471 178 € avec 1 123 logements impactés.

Le dossier n° B-2013-3907 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le Toit familial auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de la première demande de garantie d'emprunt de cette société sollicitée auprès de la Communauté urbaine. Filiale du groupe Entreprises-habitat, sa situation financière est satisfaisante et ne présente pas de risque avéré. Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent 10 logements PLUS et 3 logements PLAI (acquisition en VEFA et foncier) situés 4, rue Fiol à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 1 054 247 €.

Le dossier n° B-2013-3908 concerne des garanties d'emprunts accordées aux Offices Publics de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et Villeurbanne habitat dans le cadre de la ligne de financement globale pluriannuelle (LFGP) auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce dossier fait un état de la situation des tirages réalisés en 2012 auprès de la Caisse des dépôts et consignations par les OPH communautaires. Pour mémoire, la Communauté urbaine a accordé une garantie pluriannuelle, pour la période 2011 à 2014 à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et l'OPH Villeurbanne est habitat lors du Bureau du 5 décembre 2011. Il est prévu un compte rendu annuel des opérations de l'année N au cours du 1er trimestre de l'année N+1.

En 2012, l'OPH Grand Lyon habitat a effectué un tirage de 41 706 357 € pour le financement de 694 logements et l'OPH Villeurbanne est habitat de 25 441 359 € pour 343 logements.

Le dossier n° B-2013-3909 concerne le transfert des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes (IRA) au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France (RSF) - Contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations. La SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes a informé la Communauté urbaine de la cession future des opérations ci-après désignées au profit de leur filiale, la SA d'HLM Résidences sociales de France.

Il s'agit de la résidence sociale "Viabert" 26, rue Sainte Geneviève à Lyon 6° et du foyer pour jeunes travailleurs "Charles Richard", 11, rue Charles Richard à Lyon 3°.

Ces opérations ont fait l'objet de 3 emprunts contractés par la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lesquelles la Communauté urbaine a accordé sa garantie à hauteur de 85 % pour la résidence "Viabert" et de 100 % pour le foyer "Charles Richard".

Les caractéristiques financières étant inchangées, il est proposé de garantir ces prêts dans les mêmes conditions qu'initialement. Le montant total garanti est de 111 756 €.

Le dossier n° B-2013-3910 concerne le transfert d'une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM 3F Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes au profit de la SA d'HLM Résidences sociales de France - Contrat de prêt de la Caisse des dépôts et consignations. La SA d'HLM 3F Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes a informé la Communauté urbaine de Lyon de la cession de la résidence sociale "Bron

accueil" située 57, rue Longefer à Lyon 8°, au profit de leur filiale la SA d'HLM Résidences sociales de France.

Cette opération a fait l'objet d'un emprunt contracté par la SA d'HLM 3F HMF Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour lequel la Communauté urbaine a accordé sa garantie à hauteur de 85 %.

Il est précisé que l'emprunt relatif à la résidence Bon accueil a fait l'objet d'un compactage avec l'emprunt finançant la résidence Belle allemande située 34-38, rue d'Yprès à Lyon 4°.

La Communauté urbaine a été sollicité concernant cet emprunt n° 1083601 afin de maintenir la garantie de la SA d'HLM 3F HMF Rhône-Alpes sur la résidence Belle allemande et de transférer la garantie de la SA d'HLM 3 HMF Rhône-Alpes à la SA d'HLM RSF pour la résidence Bon accueil.

Au titre de la résidence Belle allemande, la garantie d'emprunt est maintenue au profit de la SA d'HLM 3F HMF Rhône-Alpes pour un montant garanti de 127 104 €.

Au titre de la résidence Bon accueil, la garantie d'emprunt est transférée à la SA d'HLM RSF pour un montant garanti de 844 075 €.

Le dossier n° B-2013-3911 concerne une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès du Crédit foncier de France, et l'abrogation de la décision n° B-2013-3839 du Bureau du 7 janvier 2013. Ce dossier de demande de garantie a été présenté au Bureau du 7 janvier 2013 mais il comportait plusieurs imprécisions au niveau des caractéristiques du prêt que le Crédit foncier de France a souhaité faire annoter.

Ces imprécisions rajoutées sont en gras italique :

- durée **totale** maximale,
- avec un amortissement progressif du capital **fixé ne varietur**,
- une période de différé d'amortissement d'une durée de 3 ans **avec paiement des intérêts seulement calculés sur les fonds débloqués, aux taux applicables pour la période considérée.**
- taux d'intérêt actuariel annuel 3,25 % soit Livret A + 1 %. Soit un taux proportionnel annuel pour des échéances trimestrielles de 3,22 % soit Livret A + 0,97 % **sur la base d'un taux de rémunération de 2,25 % l'an.**
- **indemnité de remboursement anticipée** (IRA) 3 % du capital remboursé par anticipation avec frais de gestion de 1 % (minimum 800 €, maximum 3 000 €) dans les autres cas.

Pour cet organisme, l'emprunt garanti à 85 % concerne :

- construction de 9 logements en PSLA (prêt social de location accession) situés 77, rue Alexandre Dumas et avenue Roger Salengro à Vaulx e Velin. Le montant total garanti est de 1 295 400 €.

Le dossier n° B-2013-3912 concerne la garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Pour cet organisme, les emprunts garantis à 100 % concernent :

- 20 logements PLUS et 8 logements PLAI (construction et foncier) situés avenue Jean Jaurès à Saint Priest,

- 8 logements PLUS et un logement PLAI (construction et foncier) situés 4, rue Albert Ferrus à Mions. Le montant total garanti est de 3 745 331 €,

Le dossier n° B-2013-3913 concerne les garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent :

- 13 logements PLUS et 6 logements PLAI (acquisition en VEFA et foncier) situés 38-40, rue Marietton à Lyon 9°. Le montant total garanti est de 1 224 850 €.

Le dossier n° B-2013-3914 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Ain Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de la première demande de garantie d'emprunt de cette société auprès de la Communauté urbaine. Sa situation financière est satisfaisante et ne présente pas de risque avéré.

Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent :

- 13 logements PLUS et 2 logements PLAI (construction et foncier) situés rue du Capitaine Julien à Rillieux la Pape. Le montant total garanti est de 928 699 €.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Sur les 10 dernières années combien de fois la Communauté urbaine a dû intervenir pour garantir ces prêts ?

**M. LE PRESIDENT** : On fait une parenthèse dans le Bureau.

**M. QUIGNON** : Ce milieu est parfois un peu corporatiste mais solidaire. Lorsqu'une société ou un office a des difficultés, des opérations à l'intérieur du mouvement HLM permettent d'éviter des mises en jeu de crédits très rares à l'échelle nationale.

**M. le Vice-Président PHILIP** : La question s'est posée au Conseil général, sur 1 milliard de crédits le problème s'est posé 2 fois.

**M. le Vice-Président DA PASSANO** : En échange de ces garanties d'emprunts quel est le pourcentage de logements réservés pour la Communauté urbaine ?

**M. QUIGNON** : Le stock doit être de l'ordre de 15 000 logements en droit de réservation qui s'exerce compte tenu du taux de renouvellement à hauteur de 1 200 logements par an.

**M. le Vice-Président BRACHET** : Je confirme le chiffre de 1 200 logements de réservation, plus de 1 000 logements en rotation et près de 4 000 logements en stock, compte tenu du volume de la production ce qui fait qu'on pourrait arriver, dans l'hypothèse métropolitaine, à un contingent réservataire proche de celui du Préfet.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?



Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, n'ayant pas pris part au débat ni au vote des dossiers n° B-2013-3909 et B-2013-3911 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

**N° B-2013-3916** - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**N° B-2013-3917** - Prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° B-2013-3916 et B-2013-3917. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Le dossier n° B-2013-3916 concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique. Après les procédures, il s'agit du Cabinet Cabanes Neveu Associés qui a été retenu. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Dans le respect des articles 53 et suivants, etc." et le 1° - **Autorise** du DECIDE, il convient de lire en raison du changement de raison sociale d'un des membres du groupement :

"Naldéo SAS"

au lieu de :

"Pöry SAS".

Le dossier n° B-2013-3917 concerne des prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots :

- lot n° 2 : désherbage sur la subdivision de Net centre-est attribué au groupement Tarvel/Parcs et Sport,

- lot n° 5 : désherbage sur la subdivision de Net sud-est est attribué à l'entreprise Chazal.

A propos de cette décision, il y a eu 3 questions déposées par le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

La première a été de savoir ce que nous entendions par désherbage chimique puisqu'il est noté chimique et non chimique, la réponse est la suivante : il n'y a plus dans le territoire de la Communauté urbaine de traitement préventif consistant à répandre sur l'ensemble des espaces communautaires un produit phytosanitaire afin de prévenir l'apparition d'herbe on ne fait que le traitement curatif et on a diminué de 50 % l'utilisation de matière active au cours des 4 dernières années.

Une autre question porte sur le rapprochement entre la direction de la propreté de la Communauté urbaine et de la Ville pour nettoyer les espaces verts fermés des 2° et 7° arrondissements

et pour savoir si la charte de zéro pesticide était respectée par la Ville de Lyon

La réponse est que nous ne nettoyons pas la partie horticole, nous ne nettoyons que les abords et il s'agit de la propreté habituelle. Il n'y a pas d'intervention de la direction de la propreté au niveau de la partie horticole,

Quant à savoir si la charte zéro pesticide de la Ville de Lyon sera proposée aux 58 communes de la Communauté urbaine, pas dans l'immédiat, car les alternatives multiplient par 5 le coût et par ailleurs, on a diminué de 50 % en 4 ans l'utilisation de matière active. On ne met plus de traitement autre que curatif et il faut laisser du temps au temps pour arriver à 0 %.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

**N° B-2013-3921** - Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Gelas rapporte le dossier n° B-2013-3921. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur** : Le dossier n° B-2013-3921 concerne une procédure en vue de l'attribution de fourniture et pose de matériel signalétique dans les zones industrielles communautaires. Ce marché d'une durée de 4 ans est composé de 2 lots :

- lot n° 1 : fourniture de matériel pour la signalétique des ZI sur le territoire de la Communauté urbaine, pour un montant minimum de 425 000 € HT et maximum de 1 700 000 € HT ;

- lot n° 2 : pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des ZI de la Communauté urbaine, pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 450 000 € HT.

Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer le marché .

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

**N° B-2013-3923** - Givors - Quartier des Vernes - Secteur Duclos - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2013-3950** - Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Mandat de travaux - Aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 2 : maçonnerie-serrurerie -

Autorisation de signer 2 avenants n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brachet rapporte les dossiers n° B-2013-3923 et B-2013-3950. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : Le dossier n° B-2013-3923, à Givors, concerne dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le quartier des Vernes et une autorisation à signer le marché des travaux d'espaces publics avec le groupement Osmose Paysage/Cabinet Pierre Robin/Setis Groupe Decaud/SGL pour un montant de 238 945,85 € TTC et d'indemniser les membres libéraux du jury.

Le dossier n° B-2013-3950, à Pierre Bénite, concerne, dans le cadre de l'opération de requalification des espaces publics et extérieurs, une autorisation à signer 2 avenants au marché avec la SERL pour un montant respectif de 1 189 097,34 € TTC et 775 363, 14 € TTC.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

---

**N° B-2013-3924** - Lyon 2° - Place des Jacobins - Aménagement - Lot n° 6 : sanitaire public - Autorisation de signer la résiliation du marché de travaux n° 11523511 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2013-3926** - Lyon 9° - Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Lot n° 7 : métallerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Buna rapporte les dossiers n° B-2013-3924 et B-2013-3926. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BUNA, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° B-2013-3924, à Lyon 2°, dans le cadre du projet de requalification de la place des Jacobins, concerne l'abandon d'un projet d'installation de toilettes publiques et un nouveau projet d'habillage des armoires techniques. Il est donc demandé la résiliation du marché de travaux - lot n° 6 : sanitaire public avec le groupement FTFC/SCMI. Un protocole transactionnel sera soumis à l'approbation du Bureau ultérieurement.

**Mme la Vice-Présidente PEDRINI** : Pour revenir sur cette question d'installation de toilettes publiques, une ville ayant des ambitions internationales doit pouvoir offrir des sanitaires dans les différents points de la ville.

**M. LE PRESIDENT** : Je ne me lasse pas de le répéter à tous ceux qui ont des projets dans la ville de prévoir ces travaux.

**Mme la Vice-Présidente PEDRINI** : Nous avons imposé dans les DSP pour les parkings aux délégataires de penser aux installations de toilettes publiques et nous, nous ne sommes pas capables, sur nos dossiers, d'appliquer ces directives et je le regrette fortement.

**M. le Vice-Président BUNA** : Le projet a été abandonné lorsqu'on a appris qu'un sanitaire privé s'ouvrirait à proximité de la place des Jacobins. Toutefois, si on examine les différents dossiers qui portent sur ces installations, il semble que contrairement par exemple à la Ville de Paris, par rapport à la population, la Ville de Lyon est plutôt bien placée dans ce domaine.

Le dossier n° B-2013-3926, à Lyon 9°, concerne la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le directeur de la SERL à signer le marché du lot n° 7 : métallerie, et tous les actes y afférents avec l'entreprise Métallerie du Forez - établissements Blanchet pour un montant de 396 866,30 € TTC.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Bouju, Brachet, Barge (pouvoir à M. Assi), Da Passano, M. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2013-3926 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

---

**N° B-2013-3940** - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Promenade du défilé de la Saône (Lyon 1er et Lyon 2°) et du fil rouge artistique marcher, toucher, voir - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché subséquent de production et d'installation des oeuvres - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2013-3948** - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation de la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° B-2013-3940 et B-2013-3948. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° B-2013-3940 avec le soutien actif de Madame Gelas, grande spécialiste de l'art public, concerne une autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la Société Arter pour la création et la mise en place des oeuvres. Il s'agit d'un avenant qui ne modifie pas le montant initial du marché. Dans l'équipe artistique de ce projet, on note la présence de Jérôme Sans. Il a été décidé de commander une œuvre du fil rouge supplémentaire : la cabane de la promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône. Monsieur le Président est autorisé à signer cet avenant.

Le dossier n° B-2013-3948 concerne l'approbation de la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon pour un montant de 100 000 € TTC. Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

*La séance est levée à 11 heures 50.*

---

---

---